

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 Mars à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Sylvia Goulding et Fabrice Redoules

Absents excusés : Sylvia Jouhanneau qui donne son pouvoir à Elisabeth Bousquet
Rémy Soullignac

Convocation du 22/03/2017

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Février 2017 à l'unanimité par 10 voix, et validation.

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET VOTE DES TAXES

S'agissant du Budget Primitif, Daniel Hobmaier distribue deux documents relatifs aux dépenses et recettes, le premier concernant le Fonctionnement et le second, l'Investissement, qu'il commente ligne par ligne. Il attire l'attention de l'assemblée sur les variantes par rapport à l'année 2016. Concernant les recettes, il fait observer que, comparées au suivi longitudinal ou aux travaux de la rue principale, les bâches à incendie sont coûteuses, n'étant subventionnées qu'à hauteur de 30%. En conclusion, si l'on peut noter une tendance au rapprochement des courbes des recettes et des dépenses de Fonctionnement, les finances restent saines. Il invite les conseillers à poser des questions. Les échanges étant satisfaits, Jérôme Bonafous remercie Daniel Hobmaier pour le travail réalisé et pour la qualité de son exposé. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif pour l'exercice 2017, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

En fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à **253 461,95 €**. Les recettes quant à elles s'élèvent à 132 950 € auquel s'ajoute un résultat reporté de 12 511,95€ soit un total de **253 461,95€**

En investissement :

Le montant des dépenses s'élève à 110 218,39€ avec des restes à réaliser de 2 500€ et un solde négatif reporté de 20 404,49€ soit un total de **363 680,34€**. Les recettes s'élèvent à **363 680,34€**.

ainsi que sur le taux des taxes suivantes qui ne subissent aucune variation

| TAXES | TAUX |
|--------------------|-------|
| TAXE D'HABITATION | 8.40 |
| TAXE FONCIERE BATI | 6.99 |
| TAXE NON BATI | 41.65 |
| C.F.E. | 11.93 |

POUR: unanimité par 10 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

II – Délibération relative au classement des voies communales et à la mise à jour du tableau de la voirie classée

Jérôme Bonafous rappelle l'état du dernier classement avant de proposer que trois chemins soient classés en voie communale, compte tenu de leur fréquentation, de leur niveau d'entretien et de leurs caractéristiques. Il s'agit des chemins suivants :

- sortie du hameau de « Bout » en direction du « Camus », chemin à droite, au droit de la VC 111, sur une distance de 80m
- chemin rural délimitant les communes des Arques et de Lherm, depuis la VC 117, sur une distance de 200m
- chemin en direction de Pech Calvel, depuis la VC 106, sur une distance de 200m

qui seront classés respectivement sous les numéros 148, 149 et 150 :

- VC 148 vers Champs de l'église
- VC 149 vers Lestour
- VC 150 vers Pech Calvel

En conséquence, seules les voies communales à caractère de chemin connaissent un changement dans le tableau de classement, étant désormais fixées à 27 942 mètres linéaires.

Les voies communales à caractère de rue comptent toujours 937 mètres linéaires et les voies communales à caractère de place, 6 780 mètres carrés.

POUR: unanimité par 10 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

III– Délibération pour la mise en place d'une signalétique de rues sur la commune

Jérôme Bonafous rappelle le travail de la commission chargée de nommer les rues de la commune, de procéder au choix des plaques et à leur réalisation. Un arrêté, dont il donne lecture, précise les conditions de pose, le matériau utilisé : métal peint - lettrage à la main, l'emplacement : rez-de-chaussée et à deux mètres du sol dans la mesure du possible, et définit les infractions relatives à leur préservation et au respect de la dénomination. La liste des noms et un plan de délimitation des rues nommées, seront annexés à la présente délibération.

Frédérique Boret informe l'assemblée qu'un courrier d'information sera adressé à chaque propriétaire concerné, auquel sera joint une copie de la maquette.

POUR: unanimité par 10 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

IV– Délibération afin de modifier la délibération du 4 Avril relative aux indemnités de fonction des élus

Le Maire donne lecture de la délibération qu'il soumet au vote. Elle concerne la fixation de l'indemnité mensuelle des adjoints à 3,85% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Comme pour les autres années, le Maire décide de ne pas percevoir d'indemnité.

POUR: unanimité par 10 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

V– Questions diverses

Sylvia Goulding fait le point sur l'atelier Equilibre qui est bien suivi, et remercie Frédérique Boret de l'aide apportée en son absence.

Jérôme Bonafous annonce que des changements intervenus dans le transport scolaire devraient entraîner un gain de temps de 10mn. Il informe les conseillers que la Communauté de Communes n'a pas fait le choix de prendre la compétence en matière d'urbanisme.

S'agissant de la fusion du Syndicat de l'eau avec Aquarésou, Roger Bourhoven exprime son regret que la Communauté de Communes n'ait pas accepté l'étude d'autres possibilités afin, notamment, de bénéficier d'une meilleure représentation.

Daniel Hobmaier fait part de sa démission du poste de référent de la commission finances, tout en précisant qu'il continuera d'apporter un travail identique. De nouveau une reconnaissance s'exprime pour son travail jugé précieux pour l'ensemble.